

Malgré l'opposition très large des personnels, le ministère continue à imposer ses réformes.

Ainsi, les nouveaux dispositifs de formation, que ce soit les contractuels alternants, les AED en pré-professionnalisation ou l'année de stage des enseignants, CPE et psychologues lauréats de concours, sont tous fondés sur l'idée fautive que la pratique de nos métiers serait en elle-même formatrice. En réalité, l'utilisation des étudiants et des stagiaires comme des moyens d'enseignement, d'éducation, et de psychologie vise surtout à l'économie de milliers de postes et ce aux dépens de leur formation disciplinaire, didactique et pédagogique. Alors qu'il faudrait rendre plus attractifs les métiers de l'Éducation nationale, les réformes engagées dégradent les conditions d'entrée dans le métier.

Aucun enseignant, CPE ou psychologue stagiaire ne doit être à temps plein en responsabilité et tous doivent bénéficier d'une formation post-concours pour accompagner leur entrée progressive dans le métier. Une revalorisation des salaires est urgente : la distribution de primes - par ailleurs inégales - ne saurait être suffisante.

Le ministère prévoit également un recours encore aggravé aux profilages de postes. La FSU rappelle son opposition aux postes à profil car tous les personnels sont aptes à occuper des postes pour lesquels ils sont recrutés par concours et formés. Le profilage ne sert qu'à permettre de contourner les règles et priorités légales. Il aggrave encore le soupçon de passe-droits et d'arrangements. Il contribue à ajouter autant d'éléments de blocage du mouvement.

De même, imposer une durée minimale d'occupation des postes pour les premières affectations des attachés d'administration n'est pas acceptable. Cette mesure va aggraver les situations des collègues dont la première affectation n'est pas satisfaisante, notamment lorsque celle-ci est difficilement conciliable avec leurs vies personnelles.

**Le CTA de ce jour porte notamment sur le régime indemnitaire des personnels ATSS.**

**Concernant, la revalorisation indemnitaire des personnels administratifs, la FSU considère que l'enveloppe allouée à notre académie ne permet pas une réelle revalorisation des personnels et notamment des personnels de la catégorie C, la catégorie plus nombreuse. La FSU demande qu'un effort substantiel soit envisagé pour cette catégorie notamment en fusionnant les deux catégories de fonctions. Nous pensons aux collègues pour lesquels le rappel de 100 euros sur cette année va sembler plus que symbolique. De plus, pour la filière ITRF, le principe adopté par le ministère d'aborder cette revalorisation par le biais du réexamen triennal accentue le décalage indemnitaire entre les deux filières. La FSU demande à ce que les nouveaux planchers soient pour le moins arrondis à l'euro supérieur.**

S'agissant du régime indemnitaire des infirmières de l'Éducation nationale, nous sommes encore très loin de la revalorisation de nos collègues hospitaliers ou du secteur médico-social non hospitalier !

Pour les infirmières de l'Éducation nationale, il n'y aura pas de complément de traitement indiciaire de 183 euros net mensuel ! Pour les infirmières de l'Éducation nationale, personnels de catégorie A, l'augmentation de l'IFSE qui est proposée place les infirmières à un niveau indemnitaire de la catégorie B - et encore de la fourchette basse de la catégorie B - voire pour certaines collègues, au niveau indemnitaire de la catégorie C.

Certes, on tend vers une harmonisation entre académies et entre personnels logés et non logés mais l'écart entre les deux groupes de l'IFSE continue à être très important dans notre académie.

La FSU rappelle que les attentes de TOUS les personnels en matière salariale sont très fortes. La politique de gel de la valeur du point d'indice se poursuit presque sans interruption depuis plus de 10 ans. Cette politique entraîne pour les agents de la Fonction publique des pertes de pouvoir d'achat considérables. Dans le même temps, les inégalités salariales entre les femmes et les hommes restent importantes et sont même accrues par le recours aux heures supplémentaires et aux diverses primes. Enfin, certaines filières à prédominance féminine attendent toujours d'être réellement revalorisées.

Une véritable revalorisation des rémunérations de tous les personnels est urgente. Elle doit nécessairement prendre la forme d'un dégel du point d'indice et s'accompagner d'une revalorisation des carrières de l'ensemble des agents de la Fonction publique.